

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 Novembre 2020**

*Convocation du Conseil Municipal d'ALLERY, adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le 10 Novembre 2020 à 20 heures 30, afin de délibérer sur :*

**Ordre du jour :**

- Validation des travaux rue de Belleville*
- Validation du montant alloué aux aînés pour le colis de Noël*
- Validation de l'embauche d'un second employé communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021*
- Mise en place du Compte-Epargne-Temps*
- Illuminations de Noël*
- Subvention livres école*
- Délégations adjoints*
- Point associations*
- Achat terrain aire de jeux*
- Dotations jouets de Noël*
- Droit d'initiative des conseillers*

Compte-rendu affiché le : 23 Novembre 2020

*L'an deux mille vingt, le dix novembre, à 20 heures 30 minutes, heure légale, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle communale à huis clos.*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François QUIGNON, Maire,

*Etaient présents :* Mmes BONVARLET Lina, BOURDON Sandrine, BOUTILLIER Corinne, BRILLY Katia, DAMADE Claudie, GACQUERRE Véronique, MM. DOUAY Pierrick, BOUDIN Jean-Louis, BOULNOIS Dominique, DE ANDRIA Thierry, JACQUEMARD Nicolas, LERCH Didier, LEROY Serge, QUIGNON François, RQUIER François.

Secrétaire de séance : Mr DOUAY Pierrick.

**Les comptes-rendus des 10 et 29 septembre sont adoptés à l'unanimité.**

Madame Claudie DAMADE fait remarquer que, dans le compte-rendu du 29 septembre, deux fautes d'orthographe se sont glissées et demande de les corriger.

Monsieur le Maire intervient pour donner son avis sur le nouveau Conseil en place depuis le 29 mai.

« Je trouve que les cinq mois sont acceptables, on est parti dans cette aventure à 15, on ne se connaissait pas. Je me suis donné trois mois pour repartir dans de bonnes conditions, soit en janvier 2021. Tout le monde s'implique, j'espère qu'à la fin de notre mandat les Allérois seront satisfaits de nos projets et qu'on arrivera au bout de nos objectifs pour prouver que nous sommes des gens sérieux. Je vous remercie tous. »

**Validation des travaux rue de Belleville :**

Monsieur le Maire a transmis le rapport d'analyse des offres des entreprises LANGLET et EIFFAGE à l'ensemble des conseillers. L'entreprise LANGLET était la moins disante. Avant les travaux, une inspection détaillée du pont situé en bas de la rue de la Carrière devra être réalisée. Il faut savoir que la CC2SO a pour obligation de contrôler les ouvrages régulièrement. Il faudra se rapprocher de la CC2SO afin de leur demander l'inspection de l'ouvrage.

Monsieur le Maire propose de valider le devis pour la réfection du dispositif de guidage des eaux et la mise en valeur du pont d'un montant de 5 697.96 € TTC

**Adopté à l'unanimité pour l'entreprise LANGLET.**

### **Validation du montant alloué aux aînés pour le colis de Noël :**

Madame Katia BRAILLY a fait le point sur la liste électorale dans le but de mettre à jour la liste des aînés, soit ceux qui ont eu 67 ans cette année. (Pour leur faire également bénéficier du colis).

Madame Katia BRAILLY informe les membres du conseil municipal que deux personnes n'en souhaitaient pas l'année dernière.

Il y a au total 144 colis des aînés, auxquels nous devons rajouter ceux des quatre employés communaux.

Pour rappel en 2019, il y avait 143 colis composés de deux bons d'achats de 12,50€ à retirer au « P'tit Panier », au restaurant le « Pont d'Hure » ou à la boulangerie DEVERITE d'Airaines.

Pour information, l'an dernier le montant total du colis des aînés ainsi que du repas s'élevait à 47,90€ par aîné.

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de repas cette année. Madame Corinne BOUTILLIER propose de combler le repas en faisant un colis d'un montant de 47,90€ par aîné.

Le colis sera composé d'une bouteille de vin, de foie gras, de confiture, de savons, de brioche, de cidre, de chocolat, de café, des lentilles. Le contenant sera un sac de jute pour rappeler les industries de tissages présentes à ALLERY. Les produits choisis seront pour la plupart des produits locaux.

Nous envisageons la distribution entre le 10 et le 15 décembre. Madame Corinne BOUTILLIER indique que les volontaires seront les bienvenus.

**Adopté à l'unanimité pour ce colis.**

### **Validation de l'embauche d'un second employé communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :**

Suite au départ de Jérémie CORBILLON au 31/12/2020, Monsieur le Maire soumet l'embauche d'un second employé et motive cette embauche par l'acquisition de nouveau matériel pour favoriser le travail en régie. Il expose que le coût par an serait de 26 000 € avec les charges.

Une procédure de recrutement sera lancée afin de pourvoir le poste le plus rapidement. L'idéal est que l'agent soit opérationnel pour le printemps afin d'assurer les tontes et élagages dans de bonnes conditions.

Monsieur François RIQUIER indique qu'il faudrait dans l'idéal trouver un agent polyvalent afin d'être capable d'intervenir dans différents domaines, tel que la maçonnerie/plomberie, etc...

Monsieur Thierry DE ANDRIA expose qu'aujourd'hui il faut trouver un employé qui sache « toucher à tout ». Faire appel à des entreprises ne revient pas forcément plus cher. Si le matériel est en panne, c'est le problème des entreprises et non celui de la collectivité. Il est possible en cas d'urgence, de faire intervenir plusieurs entreprises. Il informe qu'il votera contre le recrutement car selon lui, ce n'est pas la bonne solution. Si une entreprise ne fait pas le travail, nous pouvons en faire intervenir une autre.

Monsieur le Maire précise que le contrat sera dans un premier temps en CDD.

Contre : Thierry DE ANDRIA

**Adopté à la majorité.**

### **Mise en place du Compte-Epargne-Temps (CET) :**

Monsieur le Maire informe que dans la fonction publique, le fonctionnaire a droit de cumuler 5 jours de congés sur son CET. C'est une règle qui s'applique dans toutes les collectivités. Il propose de la mettre en place.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Illuminations de Noël :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Didier LERCH.

Le conseil a décidé de créer une commission « Fêtes et évènements ». Il rappelle avoir transmis à l'ensemble des conseillers le compte-rendu de la commission tenue le 02 octobre dernier.

L'inventaire des guirlandes a été effectué, il y a en stock : 15 guirlandes, 2 traversées de rue, les décorations de la façade de la mairie et 18 motifs pour candélabres. Suite à cette triste année vécue sans évènements dans la commune, (pas de course cycliste, pas de fêtes, etc...) La commission « Fêtes et évènements » a décidé de mettre en place les illuminations plus tôt cette année, soit à partir du 07 décembre jusqu'au 15 janvier 2021.

Les illuminations sont vieillissantes, il est nécessaire de renouveler petit à petit notre stock pour la bonne gestion de la commune. Monsieur Nicolas JACQUEMARD a fait un projet en 3D pour que nous puissions nous rendre compte du rendu après achat des nouvelles décorations pour la place de la mairie. Il a été demandé un devis auprès de l'entreprise « GAFFE » et Monsieur Nicolas JACQUEMARD a demandé un devis à la société « DECOLUM ».

La société « DECOLUM » a été retenue pour l'achat de six décors candélabres.

Monsieur Didier LERCH propose d'acheter cinq guirlandes à l'entreprise GAFFE qui est en charge de l'entretien de l'éclairage public de la commune, de l'installation et du démontage des illuminations en fin d'année.

Ces guirlandes sont des frises LED d'une longueur de 4m qui scintillent et il expose, qu'en complément, l'entreprise va nous prêter à l'essai une frise de 5m sur 80cm cette année. Si c'est concluant, on verra pour en commander l'an prochain.

Coût du devis des cinq guirlandes : 702€ TTC.

### **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Didier LERCH informe qu'en l'absence de décorations à mettre sur la place de la mairie, une commande a été faite chez SEDI (fournisseur de la mairie pour les documents administratifs) : un ours polaire, la boîte aux lettres du Père Noël qui scintille, les rennes, le traineau, six guirlandes, un kit de quinze boules brillantes et un cadeau scintillant, pour un coût total d'environ 2 882€ TTC. Il informe également avoir bénéficié d'une remise de 15%. C'est la seule entreprise qui pouvait nous livrer pour le 7 décembre.

Des sapins naturels seront achetés et agrémentés de guirlandes et le traineau sera garni de boules de Noël.

Monsieur le Maire expose qu'il faudra voir qui répondra aux courriers des enfants pour le Père Noël. Madame Corinne BOUTILLIER indique qu'elle s'en chargera.

Monsieur Didier LERCH souligne que Madame Thuillier était dévouée pour répondre à ces courriers et faisait du bon boulot.

La commission « Fêtes et Evènements » propose :

- un passage du Père Noël en calèche dans les rues de la commune (distribution de bonbons, de clémentines,...).

Madame Katia BRAILLY et Monsieur Serge LEROY se sont renseignés auprès de l'association « Cav'Allery » pour nous apporter leur concours. L'association a indiqué qu'elle ne pourrait pas assurer cette prestation (assurances, trop grand parcours avec trop d'arrêts, risques d'accident pour les enfants). La commission a donc demandé et obtenu un devis auprès du centre équestre « la Claire Fontaine » de Fontaine le Sec pour un coût de 300 € pour une balade de 2h, de 15h à 17h, le Samedi 26 décembre. Monsieur Didier LERCH informe que l'habit pour le Père Noël va être commandé.

- Une aubade avec le concours de l'Harmonie d'Allery (en attente de validation de Mme Hélène JOLY).
- Au vu des restrictions sanitaires actuelles, nous ne sommes pas en mesure de vous indiquer si un spectacle pour enfants aura lieu.

La commission finalisera tout lors de leur réunion du vendredi 13 novembre 2020.

### **Subvention livres école :**

Monsieur Pierrick DOUAY expose que Madame BULLY, directrice de l'école, leur a soumis une demande de subvention pour des achats de livres pour un montant de 326,29€. L'école ayant eu trois manifestations en moins cette année, elle a subi une perte de recette importante.

**Adopté à l'unanimité pour verser la subvention de 326,29€.**

### **Délégations adjoints :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les délégations n'ont presque pas changé. Madame Corinne BOUTILLIER (première adjointe) a pour délégation les finances, l'administration générale, la gestion du personnel, les associations, le social ainsi que la signature électronique des titres et mandats. Monsieur Pierrick DOUAY (deuxième adjoint), les finances, l'administration générale, l'assainissement et les réseaux. Monsieur Didier LERCH (troisième adjoint), les finances, l'administration générale, le cimetière, l'église et les fêtes et cérémonies.

### **Point Associations :**

Madame Corinne BOUTILLIER informe réunir prochainement (25/11/2020) l'ensemble des présidents pour l'organisation du calendrier des manifestations de 2021. Elle précise qu'un mail sera envoyé à la sous-préfecture afin avoir leur accord pour faire cette réunion.

Les subventions ont été versées à toutes les associations.

Monsieur Dominique BOULNOIS a rencontré Monsieur Gérard BEUVIN (Trésorier de l'AS2A) pour faire un point sur la crise sanitaire actuelle afin de voir s'il y a eu un manque à gagner à cause du COVID-19. Monsieur Dominique BOULNOIS a proposé à l'AS2A de s'entretenir avec la commune d'Airaines afin de proratiser la subvention par apport au nombre d'habitants des deux communes. Il a été convenu que le responsable des entraînements doit contrôler la propreté des lieux après chaque entraînement ainsi que l'extinction des lumières. Si les vestiaires ne sont pas entretenus malgré le passage de notre femme de ménage, les frais seront facturés au club. Monsieur Gérard BEUVIN confirme que les entraîneurs seront informés de cette mesure.

Monsieur Dominique BOULNOIS informe qu'il y a trois manifestations de l'AS2A sur la commune (tournoi adultes et enfants, un loto ainsi qu'un repas ouvert à tous). Monsieur Gérard BEUVIN lui a précisé qu'il fait en sorte de solliciter de manière équitable les différents commerces d'Airaines et d'Allery. Une réflexion sera à mener pour essayer de ramener plus de spectateurs au stade.

Monsieur le Maire souligne que les entraînements des seniors pendant la période hivernale se tiendront majoritairement sur le terrain « rouge » d'Airaines. Ces entraînements ayant lieu le soir de 19h à 21h, le coût de l'éclairage sera moindre pour la commune d'Allery.

Madame Corinne BOUTILLIER remercie Madame Lina BONVARLET pour l'établissement du projet du règlement intérieur du stade.

Elle rappelle que chaque association peut bénéficier d'une subvention auprès de la CC2SO, laquelle se tient également à leur disposition pour leur fournir des lots ou des coupes.

Monsieur Dominique BOULNOIS propose la tenue d'une journée « inter-associations », qui serait gérée par la commission Fêtes et événements.

L'idée est de faire un jeu type « intervalles » par exemple, afin de réunir toutes les associations le même jour, ce qui permettrait de créer du lien entre les habitants et les associations.

### **Achat terrain aire de jeux :**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 10 septembre dernier, nous avons délibéré sur l'achat du terrain de l'aire de jeux pour un montant de 12 032€ et informe l'ensemble des conseillers que le géomètre est intervenu.

### **Dotation jouets de Noël :**

La commune participait les années précédentes à l'achat des jouets de Noël pour les élèves de l'école à hauteur de 10 € par enfant.

Monsieur Pierrick DOUAY propose d'augmenter cette enveloppe, portant la somme de 10 € à 25€ par élève, 76 enfants en bénéficieront. L'amicale des sapeurs-pompiers ne participe plus cette année. Les plus petits auront la possibilité de choisir un jouet dans le catalogue « JOUET CLUB » d'un montant de 25€ et les plus grands ,à partir du CE1, auront une carte cadeau de la même valeur.

### **Adopté à l'unanimité.**

Madame Claudie DAMADE remarque que les enfants non-scolarisés n'ont pas de cadeau de Noël.

Sur le « MAIRIE INFOS », il sera bien notifié que la commune prend en charge désormais l'achat des jouets à hauteur de 25€ et non plus 10€. Monsieur le Maire rappelle le fait que ce n'était pas le rôle de l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de participer aux jouets de Noël.

### **DROIT D'INITIATIVE DES CONSEILLERS :**

Madame Véronique GACQUERRE demande s'il faut que les associations telles que le « TTA » aient le même règlement intérieur de la salle communale que les autres.

Monsieur le Maire confirme que oui.

Madame Claudie DAMADE demande où en est le projet de l'antenne de téléphonie mobile et demande s'il est possible de relancer le projet.

Monsieur le Maire lui explique que la commune n'a pas encore rencontré les opérateurs et qu'il faut également trouver le terrain pour son implantation.

Madame Claudie DAMADE demande également où en est le déploiement de la fibre et si un rendez-vous a été pris avec le gestionnaire réseaux.

Monsieur Pierrick DOUAY informe que le déploiement a commencé et qu'il va durer environ 18 mois. Des réunions d'information vont être faites par SOMME NUMERIQUE. Il faut que nous prenions contact afin de convenir d'un rendez-vous avec eux dans le but d'être informés de l'avancement du projet et de nous convier à ses réunions publiques.

Madame Sandrine BOURDON souhaitait remercier Monsieur Franck CARON pour la donation de l'armoire réfrigérée de la salle communale et Monsieur Frédéric GAFFET pour l'aide au déplacement de cette dernière.

Madame Lina BONVARLET signale qu'au 220 Chemin Monsieur Lelong la lampe est grillée.

Monsieur Thierry DE ANDRIA rappelle la tentative de vol chez Mr Francis BRUYER.

Monsieur Didier LERCH indique que les ampoules qui ne fonctionnaient pas Rue du Quayet avaient été tirées à la carabine. Il remercie Monsieur Franck CARON de nous avoir fourni et coupé les plexiglass sur mesure pour les tableaux d'affichage. Il informe s'être rendu au cimetière avec l'association « LE SOUVENIR FRANÇAIS » afin d'entretenir les tombes des anciens combattants.

Monsieur le Maire informe que certains conseillers ont souhaité rejoindre des commissions :

- Madame Corinne BOUTILLIER aux commissions « voirie » et « urbanisme »
- Madame Katia BRAILLY à la commission « fêtes et évènements »
- Madame Lina BONVARLET à la commission « club des aînés »
- Monsieur Jean-Louis BOUDIN aux commissions « voirie » et « fêtes et évènements »

Monsieur le Maire rappelle à Madame Claudie DAMADE lui avoir demandé de modifier sa page FACEBOOK, pour qu'elle devienne une page personnelle et non une page communale. En effet, les conseillers avaient indiqué, lors de la réunion du 10 septembre, qu'ils pensaient que c'était une page communale.

Madame Claudie DAMADE souhaite conserver cette page mais effectivement le mot « MAIRIE » sera retiré afin que la page soit bien identifiée comme une page personnelle.

Le Maire expose que Madame Claudie DAMADE a transformé sa page FACEBOOK en une nouvelle page intitulée « PARTAGEONS NOS IDEES POUR ALLERY ». Monsieur le Maire indique que l'idée n'est pas mauvaise mais que madame Claudie DAMADE aurait dû la soumettre au préalable au Conseil Municipal pour validation.

Madame Claudie DAMADE indique avoir l'impression que, dès qu'elle entreprend quelque chose, ça rentre en conflit.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de concertation pour la mise en place de cette page FACEBOOK.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de voter le fait que chaque projet doit être soumis et validé par le conseil municipal avant parution ou réalisation.

### **Adopté à la majorité, 11 voix pour.**

Madame Corinne BOUTILLIER expose avoir appris qu'elle était qualifiée de « vermine » par Monsieur Christophe THELLIER, l'employé communal. Il faut trouver une solution pour que les rapports soient différents. Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher de Monsieur THELLIER pour rétablir des relations plus saines. Madame Corinne BOUTILLIER indique que la haie du cimetière a été taillée en trois semaines, par conséquent en beaucoup trop de temps..

Elle rappelle qu'il dispose d'outils neufs, de vêtements neufs, d'outillages neufs et d'une balayeuse neuve. Elle souligne ne plus savoir comment faire.

Madame BOUTILLIER souhaiterait qu'il fasse un compte-rendu de son travail effectif en fin de semaine et rappelle que tout employé se doit de rendre des comptes à son supérieur hiérarchique. Elle rappelle également que, conformément à la décision prise en conseil le 10 septembre 2020, les heures supplémentaires sont autorisées uniquement sur accord ponctuel du Maire et non pas à la convenance de l'employé communal.

Monsieur Jean-Louis BOUDIN indique que l'employé communal est toujours en retard le matin, il n'a pas d'heure fixe pour manger le midi. Il confirme le fait que Corinne BOUTILLIER soit qualifiée de « VERMINE », « Je suis désigné ainsi également, tout comme Didier LERCH. ».

Monsieur Pierrick DOUAY signale qu'il y a une amélioration à apporter à l'entretien général de la commune. Il rappelle que l'état d'entretien est à l'image de la commune et qu'il n'est pas satisfaisant aujourd'hui. Il s'étonne par ailleurs des menaces de dépôts de plainte de la part de l'employé communal.

**Monsieur le Maire rappelle que c'est lui seul qui est en charge des employés communaux depuis le 02 juillet. C'est donc Monsieur le Maire le supérieur hiérarchique et c'est à lui seul de gérer les employés communaux qui entretiennent la commune.**

Monsieur Jean-Louis BOUDIN signale qu'une lampe est grillée Cavée Charles Sueur.

Monsieur Serge LEROY demande quand les enfouissements de réseaux vont avoir lieu. Monsieur le Maire lui indique qu'ils auront lieu courant 2021.

Madame Katia BRAILLY demande s'il existe une solution pour les gros camions qui passent rapidement devant chez elle à 4h du matin, c'est bruyant et dangereux.

Monsieur Thierry DE ANDRIA informe être sollicité sur le sujet de l'antenne relais et indique qu'on se doit de faire le projet. Il expose qu'il y aurait peut-être deux terrains disponibles : au cimetière ou au stade.

Monsieur François RIQUIER informe que la réfection des trottoirs rue du Quayet est satisfaisante et indique que Monsieur Frédéric GAFFET en a profité pour faire la démolition de son bâtiment. Le premier chantier de voirie est donc terminé et Monsieur RIQUIER espère qu'il y en aura d'autres.

Monsieur le maire remercie et félicite Monsieur François RIQUIER et Monsieur Jean-Louis BOUDIN pour le bon suivi et le bon déroulement du premier chantier de voirie.

Séance levée à 22h50

Pour extrait conforme,

Le Maire de la Commune d'Allery

François QUIGNON